



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° BAT-TH-17

Programmeur d'intermittence pour un chauffage électrique

1. Secteur d'application

Locaux du secteur tertiaire existants, réservés à une utilisation professionnelle, de surface totale chauffée inférieure à 5 000 m².

2. Dénomination

Mise en place sur un système de chauffage électrique par effet Joule d'un programmeur d'intermittence à heures fixes assurant une programmation journalière et hebdomadaire de la fourniture de chaleur selon les quatre allures suivantes : confort, réduit, hors-gel et arrêt.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

Mise en place réalisée par un professionnel.

4. Durée de vie conventionnelle

15 ans.



5. Montant de certificats en kWh cumac

Montant unitaire en kWh cumac / m ²			
Secteur d'activité	Zone climatique		
	H1	H2	H3
Bureaux	200	170	110
Enseignement	140	110	80
Commerces	150	120	80
Hôtellerie, restauration	160	130	90
Santé	190	150	100
Autres secteurs	140	110	80

X	Surface chauffée gérée par l'équipement (m ²)
	S